



Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Henri tenue le 6 mai 2019, à 20 h, à la salle municipale du conseil située au 219 rue Commerciale, à Saint-Henri à laquelle étaient présents madame la conseillère Julie Dumont, messieurs les conseillers Gervais Gosselin, Michel L'Heureux, Jules Roberge, Richard Turgeon et Bruno Vallières sous la présidence de Monsieur Germain Caron, maire.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

89-19 IL EST PROPOSÉ PAR : Jules Roberge

APPUYÉ PAR : Gervais Gosselin

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été lu par le maire.

Adoptée à l'unanimité

2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI

90-19 IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Turgeon

APPUYÉ PAR : Julie Dumont

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019.

Adoptée à l'unanimité

91-19 IL EST PROPOSÉ PAR : Michel L'Heureux

APPUYÉ PAR : Bruno Vallières

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ajournée du 29 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité

3. PRÉSENTATION DES DÉPENSES

Le secrétaire-trésorier dépose les rapports concernant les dépenses du dernier mois, soit :

Dépenses : 400 363,57\$;
Salaires nets : 123 979,31\$.

92-19 IL EST PROPOSÉ PAR : Jules Roberge

APPUYÉ PAR : Julie Dumont

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses du mois telles qu'elles ont été présentées.

Adoptée à l'unanimité

4. CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier présente au conseil la correspondance reçue au cours du mois touchant les sujets suivants :



- Demande des Transporteurs en vrac de la Rive-Sud inc.;
- Demande de commandite – Soirée du « Bénévole de l'année » pour le Hockey mineur Bellechasse;
- Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités – Fonds de la taxe sur l'essence;
- Accusés de réception des demandes au ministère des Transports du Québec;
- Correspondance de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse;
- Demande d'un citoyen pour l'obtention d'une aide financière municipale pour l'implantation de bornes de recharge individuelle;
- Accompagnement d'un citoyen pour une demande avec le ministère des Transports du Québec.

4.1 Demande de commandite – Soirée du « Bénévole de l'année » pour le Hockey mineur Bellechasse

93-19 IL EST PROPOSÉ PAR: Richard Turgeon

APPUYÉ PAR: Gervais Gosselin

ET RÉSOLU de verser un montant de 114,98\$ pour la Soirée du « Bénévole de l'année » pour le Hockey mineur Bellechasse qui aura lieu le 11 mai prochain au Centre récréatif de Saint-Henri, en guise de remboursement des frais de location de la salle.

Adoptée à l'unanimité

5. DOSSIER(S) – ADMINISTRATION

5.1 Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents Tempêtes du 20 janvier 2019 et du 24 au 26 février 2019

CONSIDÉRANT l'Arrêté de la Ministre de la Sécurité publique concernant la mise en œuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents relativement à une tempête hivernale survenue le 20 janvier 2019, décret n° 459-2018 du 28 mars 2018, AM.0006-2019;

CONSIDÉRANT l'Arrêté de la Ministre de la Sécurité publique concernant la mise en œuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents relativement à une tempête hivernale survenue du 24 au 26 février 2019, décret n° 459-2018 du 28 mars 2018, AM.0009-2019;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Henri a été désignée pour bénéficier du Programme d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents lors de ces deux événements;

94-19 IL EST PROPOSÉ PAR : Jules Roberge

APPUYÉ PAR : Michel L'Heureux

ET RÉSOLU de présenter deux demandes d'aide financière au ministère de la Sécurité publique du Québec dans le cadre du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents.

Adoptée à l'unanimité



5.2 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal et Programme d'aide à la voirie locale

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire effectuer des travaux de pulvérisation et de pavage sur les chemins Grande Ligne et du Bord-de-l'Eau et des rues Bussièrès et Moreau;

CONSIDÉRANT que le programme Aide à l'amélioration du réseau routier municipal peut financer une partie de ces travaux;

CONSIDÉRANT que la députée de Bellechasse, madame Stéphanie Lachance, peut recommander au Ministre des Transports l'octroi d'une telle subvention;

95-19 IL EST PROPOSÉ PAR : Bruno Vallières

APPUYÉ PAR : Julie Dumont

ET RÉSOLU de présenter une demande de subvention de 50 000\$ pour des travaux évalués à 586 048\$ et de demander à la députée de Bellechasse son appui à cette demande.

Adoptée à l'unanimité

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire effectuer des travaux de pulvérisation et de pavage sur les chemins Grande Ligne et du Bord-de-l'Eau et des rues Bussièrès et Moreau;

CONSIDÉRANT que le programme d'aide à la voirie locale peut financer une partie de ces travaux;

96-19 IL EST PROPOSÉ PAR : Gervais Gosselin

APPUYÉ PAR : Michel L'Heureux

ET RÉSOLU de présenter les travaux évalués à 586 048\$ au Programme d'aide à la voirie locale.

Adoptée à l'unanimité

5.3 Démission de M. François Doiron, mécanicien

Le secrétaire-trésorier informe les membres du conseil de la démission de M. François Doiron, mécanicien.

97-19 IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de remercier monsieur Doiron pour les huit années de loyaux services et de bon travail pour la Municipalité de Saint-Henri au service de la mécanique et de lui souhaiter bonne chance dans son nouvel emploi.



5.4 Adoption d'une Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat et nomination de la personne responsable de l'application

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c.27), a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (C-27.1), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Henri souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

98-19 IL EST PROPOSÉ PAR : Gervais Gosselin

APPUYÉ PAR : Richard Turgeon

ET RÉSOLU d'adopter la présente politique telle qu'elle a été rédigée et déposée à la table du conseil.

Adoptée à l'unanimité

5.5 Aide à la formation avec Emploi-Québec

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'implantation de la gestion électronique des documents, la Municipalité est admissible à une aide financière pour la formation de ces employés;

99-19 IL EST PROPOSÉ PAR: Julie Dumont

APPUYÉ PAR: Gervais Gosselin

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général à signer le protocole d'Entente avec Emploi-Québec pour l'obtention de l'aide financière pour la formation des employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité

6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS

100-19 IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de féliciter l'équipe des travaux publics pour leur excellent travail de déneigement cet hiver.

7. DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 PIIA - Les Cimetières de l'Etchemin (LCDE)

CONSIDÉRANT que Les Cimetières de l'Etchemin désirent implanter un bâtiment de rangement afin d'entreposer les outils et le matériel nécessaires aux opérations du cimetière de Saint-Henri;



CONSIDÉRANT que Les Cimetières de l'Etchemin désirent se servir d'un conteneur maritime recyclé comme structure pour le bâtiment de rangement;

CONSIDÉRANT que Les Cimetières de l'Etchemin ont retenu ce type de structure afin d'éviter les problèmes de vol et de vandalisme;

CONSIDÉRANT que l'immeuble en question est situé dans un secteur qui est soumis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA);

CONSIDÉRANT que Les Cimetières de l'Etchemin recouvriront le conteneur de planches de bois sur les parties visibles à l'exception de la porte d'accès;

CONSIDÉRANT que Les Cimetières de l'Etchemin planteront une haie afin de dissimuler le conteneur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

101-19 IL EST PROPOSÉ PAR : Gervais Gosselin

APPUYÉ PAR : Bruno Vallières

ET RÉSOLU d'autoriser l'émission d'un permis pour l'implantation d'un conteneur de type maritime.

QUE le conteneur devra être recouvert de bois et un aménagement paysager avec haie de cèdre devra favoriser l'intégration du bâtiment dans son environnement.

Adoptée à l'unanimité

7.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ - 2461 route du Président-Kennedy

CONSIDÉRANT que la subdivision du terrain de 4000 mètres carrés en deux terrains de 2000 mètres carrés est conditionnelle à l'obtention d'une dérogation mineure au Règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT que les usages d'habitation unifamiliale et de réparation automobile sont autorisés dans la zone 106-A dans laquelle est située la propriété en question;

CONSIDÉRANT qu'il y a des espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

102-19 IL EST PROPOSÉ PAR : Jules Roberge

APPUYÉ PAR : Gervais Gosselin

ET RÉSOLU d'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'immeuble situé au 2461 route du Président-Kennedy telle qu'elle a été présentée.

Adoptée à l'unanimité



8. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

8.1 Entente relative à la fourniture réciproque de services en matière de sports de glace entre les cinq municipalités propriétaires d'un aréna dans la MRC de Bellechasse

CONSIDÉRANT qu'une entente est survenue en 2015 entre les municipalités de Saint-Charles-de-Bellechasse, de Saint-Henri, de Saint-Damien-de-Buckland, de Saint-Anselme et la Corporation des loisirs et sports de Sainte-Claire afin d'uniformiser la tarification des heures de glace dans les cinq arénas situées sur le territoire de la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT que les partenaires souhaitent renouveler ladite entente en y apportant des ajustements tarifaires;

103-19 IL EST PROPOSÉ PAR : Michel L'Heureux

APPUYÉ PAR : Julie Dumont

ET RÉSOLU de modifier l'Entente relative à la fourniture de services en matière de sports de glace entre les cinq entités propriétaires d'un aréna sur le territoire de la MRC de Bellechasse;

QUE la présente Entente couvre la période du 1^{er} août 2019 au 30 avril 2022;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire pour donner effet aux présentes.

Adoptée à l'unanimité

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Tournoi de Golf de la Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins

104-19 IL EST PROPOSÉ PAR: Richard Turgeon

APPUYÉ PAR: Julie Dumont

ET RÉSOLU de participer au 17^e tournoi de golf au bénéfice de la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins le 5 juin prochain en achetant deux participations pour un montant de 350\$ plus taxes et en commanditant un trou à 100\$.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Développement de la collection locale - Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière appel de projets 2019-2020

CONSIDÉRANT que depuis le 1^{er} avril 2013, la bibliothèque municipale La Reliure a acquis le statut de bibliothèque autonome;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque est désormais responsable de l'acquisition du matériel (livres, CD et DVD);



CONSIDÉRANT qu'il est possible d'obtenir une subvention du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'Aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

105-19 IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Dumont

APPUYÉ PAR : Bruno Vallières

ET RÉSOLU de mandater Pierre-Luc Fontaine, responsable des activités culturelles, afin de déposer une demande de subvention relative à l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la Municipalité de Saint-Henri s'engage à autofinancer la totalité du projet, incluant la part du MCC, pour un montant total du projet de 31 800\$.

Adoptée à l'unanimité

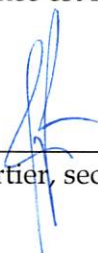
10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Travaux d'asphaltage du MTQ
- Travaux de pavage et de pulvérisation dans le chemin du Bord-de-l'Eau
- Travaux d'élargissement de la route 277
- Tas de gravier à déplacer sur un terrain privé dans le chemin du Bord-de-l'Eau

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare que la séance est levée.


Germain Caron, maire


Jérôme Fortier, secrétaire-trésorier